



Ligue de Football des Pays de la Loire

Convocation Assemblée Générale



Mesdames, Messieurs les Membres de
l'Assemblée Générale

Saint-Sébastien sur Loire, le 25 octobre 2017

Objet : convocation à l'Assemblée Générale de la Ligue de Football des Pays de la Loire

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de la Ligue de Football des Pays de la Loire qui aura lieu le 11 novembre 2017 à 9h00 à l'espace culturel de l'Argerie – 49370 Le Louroux-Béconnais

A ce titre, veuillez trouver ci-après l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

Emargement (De 08h00 à 09h00)

- Ouverture AG à 09h00
- Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football des Pays de la Loire
- Mot d'accueil du Maire
- Intervention du Président de l'AS VAL D'ERDRE AUXENCE
- Communication du représentant de la Ligue du Football Amateur
- Communication du Quorum
- Ouverture AG ordinaire – discours du Président
- Présentation du rapport moral et vote
- Présentation du bilan financier et vote
- Présentation du Budget prévisionnel et vote
- Intervention du Commissaire aux comptes
- Elections des représentants des clubs régionaux/nationaux du Football diversifié
- Elections des représentants des clubs nationaux
- Elections des délégués aux assemblées fédérales

Pause

- Présentation de la Coupe du Monde Féminine U20
- Présentation du service accompagnement des clubs
- Modalités d'accession aux championnats nationaux U17 et U19 à l'issue de la saison 2017/2018 - vote
- Présentation du principe d'architecture des compétitions jeunes – vote de tendance
- Présentation de l'Equipe Technique Régionale
- Examen des vœux
- Questions diverses
- Présentation du partenariat Nike
- Allocution de clôture de l'AG ordinaire

L'Assemblée sera suivie d'un buffet.

Vous trouverez en cliquant [ici](#) tous les éléments nécessaires en rapport avec l'ordre du jour et nous vous invitons à disposer de ceux-ci le jour de l'assemblée, à savoir notamment :

- le formulaire d'attestation de présence à remplir et à transmettre à la Ligue au plus tard le **04 novembre 2017 par retour de mail** : pour rappel :
 - > Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président
 - > Le représentant d'un Club de Ligue ne peut pas représenter un autre Club,
- les modalités d'accession aux championnats nationaux U17 et U19 à l'issue de la saison 2017/2018
- le bilan compte de résultat et budget prévisionnel
- le rapport moral de la saison 2016/2017
- une notice d'explication d'utilisation des boîtiers de vote électronique,
- la liste des clubs convoqués à l'Assemblée Générale,
- une notice sur l'émargement électronique.

Nous vous rappelons enfin que vous devez vous munir de votre licence de la saison en cours le jour de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur



Jérôme CLEMENT